



Madame la Directrice Académique des services de l'éducation nationale.

Objet : Préavis de grève

Madame la Directrice d'Académie,

En application de la loi du 19 octobre 1982 et du décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous vous informons que les syndicats Sgen-CFDT de Loire Atlantique, fsu SNUipp 44, CGT Educ'action 44, SUD éducation, SNUDI FO 44 déposent un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023.

Ce préavis est motivé par le refus de temps partiels, la situation très critique dans laquelle cela place les personnels, les conséquences sur leur santé et leur travail et donc sur les élèves. Nous estimons que toute demande de temps partiel est légitime et doit être acceptée.

Nous vous alertons également sur la situation du remplacement en Loire Atlantique sur laquelle nous souhaiterions échanger. En effet, depuis des années, dans notre département, la situation du remplacement et des titulaires remplaçant-es se dégradent et de nombreuses heures d'enseignement sont perdues pour de nombreux-ses élèves.

Ce préavis de grève concerne l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale de Loire Atlantique

Nous vous prions de croire en notre dévouement au service public de l'Éducation Nationale.

SGEN CFDT des Pays de Loire	FSU SNUIPP 44	SE-UNSA 44	CGT EDUC'ACTION 44	SUEDUC	Snudi FO 44
Gwenael LE GUEVEL, Secrétaire 	Annabel Cattoni 	Valérie AUCLAIR 	Karine Perraud 	Mathilde Perrache 	Anne Iziauel 

